



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 juin 2022

Objet de la délibération

TAXE LOCALE SUR PUBLICITE EXTERIEURE : VOTE TARIFS 2023

Le trente juin deux mille vingt-deux à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ , Aurélia HENRIO à Fabrice LEBRETON , Alain HASCOËT à Jacques KERZERHO .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Roselyne MALARDÉ désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2022.06.028

TAXE LOCALE SUR PUBLICITE EXTERIEURE: VOTE TARIFS 2023

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Le vote des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) est effectué avant le 1^{er} juillet pour l'année n+1.

Les textes prévoient une indexation annuelle automatique (qui ne dépend donc pas des décisions des Collectivités) de l'ensemble des tarifs sur l'inflation. Les montants actualisés des tarifs de droit commun sont publiés, comme dans le cadre du régime actuellement en vigueur, dans la circulaire annuelle de la Direction Générale des Collectivités Locales relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux et sont indiqués ci-après dans le tableau.

Ce taux d'inflation applicable pour les tarifs 2023 est de +2.8 %.

Les tarifs hennebontais ont atteint le plafond maximum pour les publicités et les supports numériques. Pour les autres tarifs concernant les enseignes, la hausse pourra être étalée sur 2 à 3 ans afin d'atteindre le maximum légal. La hausse maximale admise par la loi par an est de 5 €. Les tarifs proposés sont les suivants :

	Tarifs maximums permis par la loi (par m²)	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Publicités	22 €	21.40€	22€
Support Numérique	66€	64.20€	66€
Enseignes – 12m ²	22€	19€	22€
Enseignes entre 12 m ² et 50 m ²	44€	38€	42€
Enseignes + 50 m ²	88€	73€	78€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants, articles L2333-6 à L2333-15, articles R2333-10 à R2333-17,

Vu le Code de l'Environnement et ses articles L581-1 à L581-45,

Vu la circulaire du 24 septembre 2008 sur la taxe locale sur la publicité,

Vu l'article L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les tarifs maximaux en vigueur pour 2023,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 7 juin 2022,

Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 juin 2022,

Vu le présent rapport,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure proposés ci-dessus applicables en 2023.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ